

DEPARTEMENT
DU GARD

SEANCE DU 19 JANVIER 2023



DELIBERATION N° 02

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

| Nombre de membres | |
|---|---------------------------------|
| Afférents Au Conseil Municipal | En Exercice |
| 19 | 19 |
| Présents | Qui ont Pris part Au vote |
| 14 | 15 |

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier, à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

Date de la convocation
13/01/2023

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)
- X. CAUQUIL, excusé
- J.-M. CUILLE, excusé
- V. GONZALVO, excusée
- K. MATHIEU, excusée

OBJET
DE
LA DELIBERATION

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire.

**RETRAIT DE LA
DELIBERATION
AUTORISANT LE
MAIRE A ENGAGER,
LIQUIDER ET
MANDATER LES
DEPENSES
D'INVESTISSEMENT**

**BUDGET
MAISON DE SANTE**

Monsieur le maire indique au Conseil que, suite à la délibération n° 14 du 8 décembre 2022, concernant l'autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent pour le Budget Maison de Santé, la Préfecture a fait remarquer une erreur dans le montant de la dépense autorisée et demande le retrait de cette délibération.

En effet, le montant à prendre en compte doit tenir compte du budget total de l'année, décisions modificatives comprises, mais hors restes à réaliser, ce qui n'est pas le cas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de retirer la délibération n° 14 du 8 décembre 2022 mais ne re-délibère pas car le montant des restes à réaliser est suffisant pour couvrir les dépenses prévues en 2023.



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230119-DE02-190123-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/01/2023

Affichage : 30/01/2023



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,
Karine PERROTIN




